

Communiqué de presse

L'infirmier référent pris en otage... entre amateurisme et corporatisme

Ivry-sur-Seine, le 24 juillet 2025 - Le Sniil dénonce l'annulation partielle du décret du 27 juin 2024 relatif à l'infirmier référent, décidée par le Conseil d'État pour vice de forme. En omettant de consulter le Haut Conseil des professions paramédicales (HCPP), l'État commet une erreur juridique évitable, révélatrice d'un manque persistant de reconnaissance des professions paramédicales dans l'élaboration des politiques de santé.

Cette erreur procédurale, bien que sans incidence directe sur le fond du dispositif, ne doit pas occulter l'enjeu de fond. Le principe de l'infirmier référent, validé par la loi, reste une avancée majeure pour les patients atteints d'affections de longue durée, pour l'accès aux soins et pour l'organisation des parcours de soin en ville. Il ne s'agit pas d'un recul, mais d'un retard administratif qu'il convient de corriger sans attendre.

Cette annulation intervient alors que les prises de position du Conseil national de l'Ordre des médecins, persistent dans une opposition systématique à toute évolution des métiers de santé. En contestant la légitimité du rôle infirmier référent et le droit pour les patients de désigner leur professionnel de référence, ces discours relèvent d'une vision dépassée, à rebours des besoins actuels.

Le Sniil condamne ces postures conservatrices, paternalistes, contraires à l'esprit de la loi qui a reconnu la place de l'infirmier référent dans le parcours de soins. La coordination interprofessionnelle ne peut plus être entravée par des logiques d'un autre temps. La transformation de notre système de santé nécessite une vision ouverte, collaborative et centrée sur les besoins réels des patients. La santé en 2025 ne peut plus se penser selon un modèle exclusivement centré sur le médecin.

Le Sniil appelle l'État à prendre ses responsabilités, à publier rapidement un nouveau décret conforme, et à affirmer clairement son soutien à une organisation des soins fondée sur la coopération entre professionnels de santé. Nous restons fermement engagés pour défendre la place des infirmières et infirmiers dans la coordination des soins.

**« Ensemble, défendons avec conviction
et détermination notre profession »**

Contact presse

John Pinte, Président du Sniil
06 70 79 56 96
communication@sniil.fr